

R1
—
88
M. CAMDESSUS. Gerard.

MONT

solicite la remise en Constructibilité des parcelles
020 AE 200 201, 203, 228, 229, 250 et 251. Je
mietonne de la protection environnementale imposée par
le PUi, alors que toutes ces parcelles ont été construites
entre 1950 et 1979. Les maisons ont été rasées
par la SNPA (~~en~~ TOTAL) car elles se trouvaient en
zone SEVESO du temps de l'exploitation des gaz.
La zone SEVESO a disparu, les terres non rien
d'agricole puisqu'elle supporte toujours des rés de fondation
des dits maisons. Documents remis

